

SEANCE DU 7 JUILLET 2004

---

DÉCISION N° 2004 / 23 / LGV PACA / 4

---

PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE  
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public,
- vu les décisions n° 2004/15/LGV PACA / 1, n° 2004/16/LGV PACA / 2 et de n° 2004/20/LGV PACA / 3, décidant un débat public et désignant le président et trois membres de la commission particulière,
- sur proposition de M. MARZOLF, président de la CPDP,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DÉCIDE :**

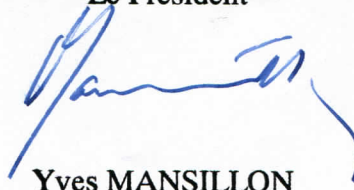
**Article unique :**

Sont nommés membres de la commission particulière chargée d'animer le débat public sur le projet de Ligne à Grande Vitesse Provence - Alpes - Côte d'Azur :

- Mme Dominique de LAUZIERES,

- M. Didier COROT.

Le Président



Yves MANSILLON